

Réunion du 11 avril 2022

L'an deux mille vingt et un, le 11 avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr BERTIN Pierre, Mr RAGOT Nicolas, Mme GOBRON Aurélie, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mme MAURICE Bernadette.

Absents excusés :

Mme BERNADAT Sylvie donne procuration à Mme MAURICE Bernadette.
Mme EBNER Laura donne procuration à Mr PONSIGNON Daniel.
Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc.

Date de la convocation : 4 avril 2022

- 1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Bernadette MAURICE
- 2) Approbation du compte rendu du conseil du 07 mars 2022

Quelques corrections mineures sont apportées en séance.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité soit 10 voix sur 10.

- 3) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021

Mr le Maire donne la parole au Président de séance, Mr PONSIGNON Daniel et quitte la salle.

Mr PONSIGNON Daniel présente le compte administratif de l'année 2021 pour la section fonctionnement, pour la section d'investissement et les restes à réaliser.

Compte administratif Principal		Dépenses	Recettes	solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	résultats propres à l'exercice 2021	186 129,27 €	224 543,26 €	38 413,99 €
	Résultat antérieurs (2020) reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2021)		177 715,72 €	177 715,72 €
	Résultat à affecter			216 129,71 €
Section d'Investissement	résultats propres à l'exercice 2021	284 403,49 €	65 725,89 €	-218 677,60 €
	Résultat antérieurs (2020) reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2021)		41 302,94 €	41 302,94 €
	solde global d'exécution			-177 374,66 €
Restes à réaliser au 31/12/21	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement	10 667,00 €		-10 667,00 €
Résultats cumulés 2021 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		481 199,76 €	509 287,81 €	28 088,05 €

Résultat du vote : Pour 9/9.

Mr le Maire rejoint la séance.

Mme MAURICE Bernadette présente le compte de gestion 2021 dressé par le receveur qui a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après délibération le compte de gestion 2021 est approuvé.

Résultat du vote : Pour 10/10.

4) Vote du budget primitif 2022

Mr le Maire donne la parole à Mme MAURICE Bernadette qui expose le budget primitif 2022. (Dépenses d'investissement et de fonctionnement, et recettes d'investissement et de fonctionnement).

Après délibération le budget primitif 2022 est approuvé.

Résultat du vote : Pour 10/10.

5) Vote du taux d'impositions directes

Mr le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année.

Foncier bâti : 21.32

Foncier non bâti : 5.93

CFE : 10.18

Résultat du vote : Pour 10/10.

6) Vote des subventions aux associations

Mr. Le Maire expose qu'une nouvelle association s'est créée sur le village en début d'année 2022 « Nuisement en fête » et propose qu'une subvention de 150€ lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer ce montant.

Résultat du vote : Pour 6, Contre 1, Abstention 3.

Las autres subventions sont reconduites pour les mêmes montants que l'année 2021 :

TITULAIRES	MONTANT 2022
ACPEI	100.00 €
ADMR	500.00 €
Familles Rurales des 5 villages	450.00 €
Récréaire	80.00 €
Les Amis de nos Eglises	80.00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-Coole	103.00 €
MARPA	365 €
Nuisement en fête	150 €
TOTAL	1828 €

Résultat du vote : Pour 9/10 Abstention 1/10 Contre 0/10

La séance est levée à 22h15.